



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 20 AVRIL 2020 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens visionnant la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April 20, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 7. Il répond aux questions transmises par 2 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 11.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mars 2020

RÉSOLUTION N° 20-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mars 2020

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mars 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mars 2020 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 23, 2020 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 23, 2020, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 23, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Liste des commandes - 10 000 \$
- .4 Liste des chèques et dépôt directs
- .5 Permis et certificats
- .6 Liste des commandes - 50 000 \$

6. Dons à Centraide du Grand Montréal et à MultiCaf - COVID-19

RÉSOLUTION N° 20-04-03

Objet : Dons à Centraide du Grand Montréal et à MultiCaf - COVID-19

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal tient à apporter son aide aux personnes touchées par la crise causée par la COVID-19;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser un don de 15 000 \$ au «Fonds d'urgence COVID-19» mis sur pied par la Centraide du Grand Montréal;

D'autoriser un don de 15 000 \$ à l'organisme MultiCaf;

RESOLUTION N° 20-04-03

Subject : Donations to Centraide of Greater Montreal and MultiCaf - COVID-19

WHEREAS that the Town of Mount Royal wants to offer its support to those affected by the COVID-19 crisis;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize a donation of \$15,000 to the "COVID-19 Emergency Fund" set up by Centraide of Greater Montreal;

To authorize a donation of \$15,000 to MultiCaf;

D'encourager les citoyens à faire des dons aux organismes de leur choix.

To encourage citizens to donate to organizations of their choice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 20-04-04

RESOLUTION N° 20-04-04

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er mars au 31 mars 2020:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1 to March 31, 2020:

Masse salariale:	1 559 264 \$
Fournisseurs et autres paiements:	1 273 983 \$
Quote-part CMM :	392 586 \$
Assurances :	120 333 \$
Frais de financement :	199 185 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme :	2 396 200 \$
Total des déboursés:	5 941 551 \$.

Payroll:	\$1,559,264
Suppliers and other payments:	\$1,273,983
CMM share :	\$392,586
Insurance:	\$120,333
Financing costs:	\$199,185
Principal reimbursements – long term debt:	\$2,396,200
Total disbursements:	\$5,941,551.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Renouvellement du contrat pour la fertilisation et les corrections d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

RÉSOLUTION N° 20-04-05

RESOLUTION N° 20-04-05

Objet : Renouvellement du contrat pour la fertilisation et les corrections d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts

Subject : Contract renewal for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 88 375 \$ (taxes incluses) en 2020 pour la fertilisation et correction d'anomalies aux arbres situés en bordure de rues et dans les parcs et espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$88,375 (taxes included) in 2020 for the fertilization and correction of irregularities in trees along the side of streets and in parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2019-25) à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 84 166,12 \$ (taxes incluses) pour l'année 2020, avec option de renouvellement au gré de la Ville l'année 2021, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Imputation :
02-762-00-457 - Services extérieurs - Entretien des arbres

Contrat : 84 166,12 \$ (taxes incluses)
Dépense: 88 375 \$ (taxes incluses)
Crédit : 80 698,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the renewal of the contract (C-2019-25) to LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. to undertake these works with the unit prices submitted, for a total amount of \$84,166.12 (taxes included) for the year 2020, with renewal option at the Town's discretion for the year 2021, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follow:

Source:
Operating Budget 2020

Appropriation:
02-762-00-457 - "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Contract : \$84,166.12 (taxes included)
Expense: \$88,375 (taxes included)
Credit : \$80,698.15.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Travaux de fauchage et d'entretien des dépôts à neige

RÉSOLUTION N° 20-04-06

Objet : Travaux de fauchage et d'entretien des dépôts à neige

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 37 452,99 \$ (taxes incluses) en 2020 pour l'exécution du contrat «Travaux de fauchage et entretien des dépôts à neige usés», comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie PAYSAGISTE M. ROSSI INC. le contrat (C-2020-20) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 37 452,99 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses

Contrat: 12 674,27 \$ (taxes incluses)
Crédits: 11 573,30 \$

RESOLUTION N° 20-04-06

Subject : Mowing of grass and snow dump maintenance

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$37,452.99 (taxes included) in 2020 to execute the contract for the mowing of grass and snow dump maintenance, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the company PAYSAGISTE M. ROSSI INC. the contract (C-2020-20) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$37,452.99 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2020

Appropriation:
02-761-00-447 - "Services externes - Entretien des pelouses"

Contract: \$12,674.27 (taxes included)
Credits: \$11,573.30

Imputation :
02-330-00-458 - Services extérieurs- Entretien
site neige usée

Contrat: 24 778,72 \$ (taxes incluses)
Crédits: 22 626,27 \$

Dépense totale autorisée:
Contrat: 37 452,99 \$ (taxes incluses)
Crédits: 34 199,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
02-330-00-458 - "Services extérieurs- Entretien
site neige usée"

Contract: \$24,778.72 (taxes included)
Credits: \$22,626.27

Total expense:
Contract: \$37,452.99 (taxes included)
Credits: \$34,199.57.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna - Conception et construction

RÉSOLUTION N° 20-04-07

Objet : Remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna - Conception et construction

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 810 396,48 \$ (taxes incluses) dans le cadre des Programmes triennaux d'immobilisations 2019 et 2020, pour le remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna - conception et construction, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2020, pour le projet no. 2019-320-06 en augmentant le crédit budgétaire de 448 000 \$ à 635 000 \$;

D'autoriser un emprunt de 217 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense et de rembourser cette somme sur une période de cinq ans.

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie CIMCO RÉFRIGÉRATION (INDUSTRIES TOROMONT LTÉE.), le contrat (C-2020-11) à cette fin, au prix soumis, soit 803 598,22 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenances :
Règlement d'emprunt E-2001 pour un crédit budgétaire de 523 000 \$ amorti sur une période de 25 ans pour le projet 2019-320-06;

Fonds de roulement pour un crédit budgétaire de 217 000 \$ amorti sur une période de 5 ans pour le projet no. 2019-320-06;

RESOLUTION N° 20-04-07

Subject : Replacement of the evaporative condenser at the arena - design and construction

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$810,396.48 (taxes included) within the 2019 and 2020 Capital Expenditures Programs (CEP) for the replacement of the evaporative condenser at the arena - design and construction, which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2020 Capital Expenditures Program (CEP), for project # 2019-320-06 by raising the budgetary credit amount from \$448,000 to \$635,000;

To authorize a loan of \$217,000 from the Working Fund to cover this expense and to reimburse this amount over a 5-year period;

To award the lowest bidder, the company CIMCO RÉFRIGÉRATION (INDUSTRIES TOROMONT LTÉE.), the contract (C-2020-11) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$803,598.22 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Sources:
Loan By-law E-2001 for a budgetary credit amount of \$523,000 with an amortization period of 25 years for project number 2019-320-06);

Working Fund for a budgetary credit amount of \$217,000 with an amortization period of 5 years for project number 2019-320-06;

Imputation :
Projet : 2019-320-06 (PTI 2019 et 2020) -
Remplacement du condenseur évaporatif au
1050 Dunkirk - aréna municipal

Poste budgétaire 22-300-00-722

Projet :
2020-320-21 (PTI 2020) - Remplacement
des tuyaux principaux d'alimentation du glycol à
l'aréna

Poste budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 803 598,22 \$ (taxes incluses)
Dépense : 810 396,48 \$ (taxes incluses)
Crédits : 740 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation:
Project : 2019-320-06 (PTI 2019-2020) -
"Remplacement du condenseur évaporatif au
1050 Dunkirk - aréna municipal"

Budget account: 22-300-00-722

Project :
2020-320-21 (PTI 2020) - "Remplacement des
tuyaux principaux d'alimentation du glycol
à l'aréna"

Budget account: 22-700-00-722

Contract : \$803,598.22 (taxes included)
Expense : \$810,396.48 (taxes included)
Credit : \$740,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Dépenses supplémentaires - Travaux de réfrigération au Club de curling

RÉSOLUTION N° 20-04-08

**Objet : Dépenses supplémentaires - Travaux
de réfrigération au Club de curling**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est
résolu :

D'autoriser une dépense
supplémentaire de 15 000 \$
(taxes incluses) pour le projet no. 2018-310-12
(PTI 2018 et 2019) - Travaux de réfrigération au
Club de curling» comprenant tous les frais
accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1901 pour un crédit de 6
917 \$ amorti sur une période de 10 ans;

Fonds général de la Ville pour un crédit de
6 780 \$ jusqu'à la réception de la subvention du
MÉES dans le cadre du Programme de soutien
pour le remplacement ou la modification des
systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-
12 ou R22, La subvention versée par le
gouvernement dans le cadre de ce Programme
pour le paiement de ces investissements sera
retournée au budget de fonctionnement;

Imputation:
Projet : 2018-310-12 (PTI 2018 et -2019)
- « Travaux de réfrigération au Club de curling »

RESOLUTION N° 20-04-08

**Subject : Additional expenditure -
Refrigeration works at the curling Club**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorize an additional expense in the
amount of \$15,000 (taxes included) for project
no. 2018-310-12 (CWP 2018 and 2019)
- " Travaux de réfrigération au Club de curling ",
which includes, as needed, all accessory costs;

To charge this expenditure as follows:

Source:
By-law E-1901 for a credit of \$6,917 with an
amortization period over 10 years;

General account of the Town for a credit of
\$6,780 until receipt from MÉES of the subsidy
within the " Programme de soutien pour le
remplacement ou la modification des systèmes
de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-
22. " The subsidy by the government within this
program for payment of these investments will be
applied to the operating budget;

Appropriation:
Project: 2018-310-12 (CWP 2018 and
2019) " Travaux de réfrigération au Club de
curling "

Poste budgétaire : 22-700-00-722

Budget account: 22-700-00-722

Dépense : 15 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 13 697 \$

Expense: \$15,000 (taxes included)
Credit : \$13,697

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk

RÉSOLUTION N° 20-04-09

RESOLUTION N° 20-04-09

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk

Subject : Bid weighting and evaluation system for professional services - Water games replacement at Mohawk Park

ATTENDU que le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

WHEREAS a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for engineering professional services for the water games replacement at Mohawk Park;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des jeux d'eau au Parc Mohawk.

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for the water games replacement at Mohawk Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Honoraires supplémentaires de services professionnels - Centre sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 20-04-10

RESOLUTION N° 20-04-10

Objet : Honoraires supplémentaires de services professionnels - Centre sportif et communautaire

Subject : Additional expenditure for professional services - Centre sportif et communautaire

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 404 308,41 \$ (taxes en sus) à la firme Poirier Fontaine Architectes/Riopel et Associés Architectes pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre sportif et communautaire;

To authorize an additional expenditure of \$404,308.41 (plus taxes) to Poirier Fontaine Architectes / Riopel et associés Architectes for the preparation of plans and specifications for the construction of a new sports and community center;

D'approuver l'utilisation du surplus accumulé affecté à cette fin pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé affecté à cette fin

D'imputer cette dépense au projet, no d'appropriation 22-700-00-722

Projet 2018-710-11: Construction d'un complexe sportif et communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To approve the financing of this expense by the accumulated surplus appropriated for the project;

To charge this expenditure as follows :

Source:
Accumulated surplus allocated to the project

To charge this expense to the project, appropriation no. 22-700-00-722

Project 2018-710-11: construction of a sports and community complex.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Achats regroupés avec la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en sel de déglacage

RÉSOLUTION N° 20-04-11

Objet : Achats regroupés avec la Ville de Montréal pour l'approvisionnement en sel de déglacage

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a reçu une proposition de la Ville de Montréal de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de s'unir avec la Ville de Montréal aux fins d'un contrat d'approvisionnement;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville de Montréal, pour les quatre (4) prochaines années;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De confirmer, comme les lois le permettent, que la Ville de Mont-Royal d'adhère à ce regroupement d'achats géré par la Ville de Montréal pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024;

De confirmer que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Mont-Royal devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

RESOLUTION N° 20-04-11

Subject : Group purchasing of de-icing salt with the Ville de Montreal

WHEREAS the Town of Mount Royal has received a proposal from the Ville de Montréal for the latter to prepare, on its behalf and on behalf of several other interested municipalities, a call for tender document for the group purchase of road salt (sodium chloride);

WHEREAS section 572.1 the Cities and Towns Act allows a municipality to unite with the Ville de Montréal for the purposes of a supply contract;

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to be part of this group purchase to procure road salt (sodium chloride) in the quantities it requires for its activities and in accordance with the rules set out in the call for tender documents prepared by the Ville de Montréal for the next four (4) years;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To confirm, as permitted by law, that the Town of Mount Royal participate in this purchasing group managed by the Ville de Montréal for four (4) years until April 30, 2024, which represents the term of the contracts for the 2023–2024 season;

To confirm that to opt out of this group purchasing program, the Town of Mount Royal must send a resolution from its Town Council to this effect at least thirty (30) days prior to the publication date of the annual public call for tenders;

De confier, à la Ville de Montréal, le mandat de préparer, au nom de la Ville de Mont-Royal et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement;

De confier, à la Ville de Montréal, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

De confirmer que si la Ville de Montréal adjuge un contrat, la Ville de Mont-Royal s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

De s'engager, afin de permettre à la Ville de Montréal de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la Ville de Mont-Royal lui fournisse les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

De transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 54, avenue Kenaston

RÉSOLUTION N° 20-04-12

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 54, avenue Kenaston

ATTENDU QUE le service des Inspections a reçu du propriétaire une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 54, avenue Kenaston, visant à légaliser, conformément au règlement sur les dérogations mineures N°1312, la marge de recul gauche du garage existant à 1,59 m empiétant de 0,09 m dans la marge minimale de 1,68 m prévue au moment de la construction en 1953;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 2,3 m portant l'empiètement à 0,71 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,09 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

To mandate the Ville de Montréal to prepare tender documents on behalf of the Town of Mount Royal and on behalf of the other interested municipalities to award group purchasing contracts for the sodium chloride needed for the activities of the Municipality, for the winters from 2020–2021 to 2022–2024 inclusively;

To mandate the Ville de Montréal to analyze the received tenders and award the contracts;

To confirm that, if the Ville de Montréal awards a contract, the Town of Mount Royal undertakes to comply with the terms of that contract as if it had entered into it directly with the supplier to whom the contract was awarded;

To undertake, in order to enable the Ville de Montréal to prepare its call for tender document, that the Town of Mount Royal will provide the quantities of product it will need by completing, when requested, the information sheet and returning it on the established date;

To forward a signed copy of this resolution to the Ville de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 20-04-12

Subject : Minor Variance for the property located at 54 Kenaston Avenue

WHEREAS the Inspection Services received an application for a minor variance from the owner, for the property located at 54 Kenaston Avenue to legalize, in accordance with Minor Variance By-law No. 1312, the existing left side setback at 1.59 m encroaching by 0.09 m on the 1.68 m minimum side setback of required at the time of construction in 1953;

WHEREAS following subsequent by-law modifications, the present by-law specifies a minimum side setback of 2.3 m, thereby bringing the encroachment to 0.71 m;

WHEREAS the present request is necessary due to the 0.09 m encroachment ;

WHEREAS the approval of this application would legalize non-conforming left side setback but cannot apply to any future additions;

ATTENDU QU'après mûre réflexion lors de sa séance tenue le 28 février 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser à 1,59 m la marge de recul latérale gauche de l'immeuble situé au 54, avenue Kenaston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS after due deliberation at its meeting held on February 28, 2020 the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, in accordance with Minor Variance By-law No.1312, to legalize the left side setback at 1.59 m for the existing building located at 54, Kenaston Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1417-1 modifiant le Règlement no 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux amendes et pénalités

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de règlement no 1417-1 modifiant le Règlement no 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux amendes et pénalités

La conseillère Erin Kennedy dépose le projet de règlement no 1417-1 modifiant le Règlement no 1417 sur la bibliothèque municipale en ce qui a trait aux amendes et pénalités et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1417-1 to amend By-law No. 1417 concerning the Municipal Library with respect to fines and penalties

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1417-1 to amend By-law No. 1417 concerning the Municipal Library with respect to fines and penalties and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

17. Adoption du Règlement no 1438-1 modifiant le Règlement no 1438 sur la régie interne du conseil en ce qui a trait à la première période de questions du public

RÉSOLUTION N° 20-04-13

Objet : Adoption du Règlement no 1438-1 modifiant le Règlement no 1438 sur la régie interne du conseil en ce qui a trait à la première période de questions du public

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1438-1 modifiant le Règlement no 1438 sur la régie interne du conseil en ce qui a trait à la première période de questions du public a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 mars 2020;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1438-1 modifiant le Règlement no 1438 sur la régie interne du conseil en ce qui a trait à la première période de questions du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-04-13

Subject : Adoption of By-law No. 1438-1 to amend By-law No.1438 concerning the internal governance of council with respect to the first public question period

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1438-1 to amend By-law No.1438 concerning the internal governance of council with respect to the first public question period was preceded by a filing and a notice of motion given on March 23, 2020;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1438-1 to amend By-law No.1438 concerning the internal governance of council with respect to the first public question period.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. **Adoption du Règlement no 1439-2 modifiant le Règlement no 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale**

RÉSOLUTION N° 20-04-14

Objet : Adoption du Règlement no 1439-2 modifiant le Règlement no 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1439-2 modifiant le Règlement no 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 mars 2020;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1439-2 modifiant le Règlement no 1439 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés en ce qui a trait à la délégation de pouvoirs de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-04-14

Subject : Adoption of By-law No. 1439-2 to amend By-law No. 1439, concerning the delegation of powers to officers and employees with respect to the delegation for the Town manager

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1439-2 to amend By-law No. 1439, concerning the delegation of powers to officers and employees with respect to the delegation for the Town manager was preceded by a filing and a notice of motion given on March 23, 2020;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt By-law No. 1439-2 to amend By-law No. 1439, concerning the delegation of powers to officers and employees with respect to the delegation for the Town manager.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. **Adoption du Règlement no 1384-40 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la voie réservée sur le chemin de la Côte-de-Liesse**

RÉSOLUTION N° 20-04-15

Objet : Adoption du Règlement no 1384-40 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la voie réservée sur le chemin de la Côte-de-Liesse

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1384-40 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la voie réservée sur le chemin de la Côte-de-Liesse a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 mars 2020;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1384-40 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la voie réservée sur le chemin de la Côte-de-Liesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-04-15

Subject : Adoption of By-law No. 1384-40 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to reserved lane on Côte-de-Liesse Road

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No.1384-40 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to reserved lane on Côte-de-Liesse Road was preceded by a filing and a notice of motion given on March 23, 2020;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt By-law No.1384-40 to amend Traffic and parking By-law No.1384 with respect to reserved lane on Côte-de-Liesse Road.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. **Adoption du Règlement no 1404-20-1 modifiant le Règlement No 1404-20 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2020 en ce qui a trait au second versement et à la pénalité**

RÉSOLUTION N° 20-04-16

Objet : Adoption du Règlement no 1404-20-1 modifiant le Règlement No 1404-20 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2020 en ce qui a trait au second versement et à la pénalité

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1404-20-1 modifiant le Règlement No 1404-20 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2020 en ce qui a trait au second versement et à la pénalité a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 23 mars 2020;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1404-20-1 modifiant le Règlement No 1404-20 sur la taxation de la Ville de Mont-Royal pour l'exercice financier 2020 en ce qui a trait au second versement et à la pénalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 20-04-16

Subject : Adoption of By-law No. 1404-20-1 to amend By-law No 1404-20 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the fiscal year 2020 with respect to the second instalment and to the penalty

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No.1404-20-1 to amend By-law No 1404-20 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the fiscal year 2020 with respect to the second instalment and to the penalty was preceded by a filing and a notice of motion given on March 23, 2020;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt By-law No.1404-20-1 to amend By-law No 1404-20 concerning taxation of the Town of Mount Royal for the fiscal year 2020 with respect to the second instalment and to the penalty.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération**

RÉSOLUTION N° 20-04-17

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 20-04-17

Subject : Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the April 23, 2020 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 ainsi qu'aux réunions extraordinaires relatives à la crise causée par le COVID-19 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the April 23, 2020 agglomeration council regular meeting as well as all special meetings related to the crisis caused by COVID-19 in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

23. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

24. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-04-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 20-04-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 19:52 .

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) AlexandreVerdy

Alexandre Verdy